**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

 **-----------------------**

 **AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL Genève, le 27 janvier 2021**

 **-----------------------**

 **MISSION PERMANENTE DU SENEGAL**

 **AUPRES DE L’OFFICE DES NATIONS UNIES**

37e session Examen Périodique Universel (EPU), du 18 au 29 janvier 2021

 **PROJET DE DECLARATION DU SENEGAL A L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE SAO TOME-ET-PRINCIPE**

**Madame la Présidente,**

Le Sénégal souhaite la bienvenue à la délégation de Sao Tomé-et-Principe et la félicite pour la qualité de son rapport national soumis dans le cadre du troisième cycle de l’Examen périodique universel (EPU).

Mon pays note, avec intérêt, que le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe s’attèle à mettre en œuvre les recommandations issues du second cycle de l’EPU, notamment, par la ratification, entre autres, au plan régional, de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Ma délégation se réjouit, également, des efforts entrepris par les pouvoirs publics en vue de mettre en œuvre les réformes législatives visant à harmoniser les lois nationales avec les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l’homme.

Tout en reconnaissant les efforts fournis par Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal voudrait formuler les recommandations ci-après :

* Assurer une utilisation, une gestion et une conservation rationnelles des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources associées ; et
* Envisager de ratifier la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Pour conclure, nous souhaitons plein succès à Sao Tomé-et-Principe dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

**Je vous remercie.**